

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Janvier 2021

Compte rendu de la séance du 15 Janvier 2021, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 11 Janvier 2021 et réuni à la salle polyvalente en séance en huis clos sur réservation afin de respecter les restrictions sanitaires liées au COVID-19 sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

Ouverture de séance à 20h00

Etaient présents : Guido ROMANO, Sandrine GUERVILLE, Jacqueline PICQ, Philippe BLONDELET, Christophe GAUDOIN, Gilles BIERRY, Laurent FOUINAT, Sylvie DELPECH, Armelle TAMBOUR, Cyril AUZOU, Monique LE CORGNE.

Absents excusés : Rose-Marie WRONA, Emilie TAPIN, Tiphaine DARDOISE.

Absents non excusés : Jean-Claude BOSCH

Secrétaire de séance : Christophe GAUDOIN

1. Lecture et Approbation du conseil municipal du 11 Décembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 11 Décembre 2020.

2. Validation des tarifs communaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs communaux comme suit :

Location Salle Polyvalente 15/01/2021	Week-end
Habitants Vincelles	285 €
Extérieurs	395 €
Salle de sport à usage de dortoir Pour enfants	50€
Restauration scolaire	01/01/2021
Extérieurs	8.24 €
Enfants scolarisés	3.60 €
Personnel communal	5.00€

Tennis 01/01/2021	VINCELLOIS	NON VINCELLOIS
Abonnement Adulte	40 € / an	60 € / an
Abonnement Enfant jusqu'à 14 ans	15 € / an	25 € / an
Famille	70 € / an	90 € / an
Location du court 2 à 4 personnes maxi	5 € / heure	6 € / heure
Caution clé (<i>clés diff. chaque année</i>)	250 €	

Mini-golf 01/01/2021	VINCELLOIS	NON VINCELLOIS
Location canne 1 h/personne	2.00 €	2.50 €
Famille à partir de 3	5.00 €	7.00 €

Concessions cimetièrè		01/01/2021
	Caveau	Cavurne
30 ans	160 €	120 €
50 ans	230 €	160 €

Location benne	01/01/2021
Petite	25 €
Grande	70 €

3. Subventions pour le CFA, CIFA et pour les Restos du Cœur

Des sollicitations ont été transmises à la mairie pour obtenir des subventions :

- Du CFA pour un apprenti résidant à Vincelles.
- Du CIFA89 pour trois apprentis résidant à Vincelles pour un montant de 100 € par apprentis
- Coopérative scolaire : 68 élèves x 25,00 € = 1700€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde une subvention de 100 € pour le CFA, une subvention de 300 € pour le CIFA89 et une subvention de 25€/élève pour la COOP Scolaire.

4. Autorisation d'écarts de crédit de budget pour les restes à réaliser

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020, soit 25%.

Les crédits d'investissement inscrits au budget 2020 s'élèvent à 147 500,00 €. Le quart des crédits représente donc : 147 500.00 € * 25% = 36 875,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les ouvertures de crédits sur les lignes d'investissement de 36 875 € avant le vote du budget primitif 2021.
- S'engage à ce que les crédits soient repris au budget de l'exercice 2021 lors de son adoption.

5. Décision de soutien pour la conservation des services du centre 15 à Auxerre

Le conseil municipal décide d'accorder leur soutien au Collectif départemental de défense des urgences et de secours de l'Yonne pour refuser la suppression du centre 15 actuellement localisé à Auxerre et son transfert à Dijon.

Le projet vise également à soutenir l'approbation de la proposition de loi pour la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence dans l'Yonne.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité leur soutien au Collectif Départemental de défense des urgences et de secours et à leur projet.

6. Révision du loyer des logements communaux 129, Grande Rue et 95, Grande Rue

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs communaux comme suit :

Logement	(01/01/2021)
129, Grande Rue	420 €
95, Grande Rue	550 €

7. Validation de la convention avec le SDEY pour le contrat de maintenance de l'éclairage public.

Monsieur le Maire indique que la prise en charge par le SDEY du contrat DRTP jusqu'au 31 décembre 2021 (date de fin du contrat actuel) avec une remise de 20% est possible dès maintenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de procéder à la signature de la convention du SDEY pour la maintenance de l'éclairage public.

8. Raccordement pour extension du GAEC du Relais à l'électricité.

M. Le Maire fait part aux conseillers, suite à sa demande, du nouveau projet de convention financière avec le SDEY pour l'extension du raccordement électrique du nouveau site du GAEC DU RELAIS.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le projet présenté par accord de principe et charge M. le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

9. Validation du rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges de gestion des eaux pluviales

Présentation par M. le maire du rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges de gestion des eaux pluviales.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la validation du rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges de gestion des eaux pluviales.

10. Validation du devis pour le géomètre et du complément de provision pour l'expert concernant l'affaire Vincelles/ Roux

Le géomètre M. DELELIGNE propose un devis pour un relevé topographique et calcul de cubature pour un montant de 2350 € HT.

L'expert dans l'affaire Vincelles c/ Roux a informé M. le Maire que les provisions allouées seront insuffisantes vu les opérations à venir. Il demande une provision complémentaire de 6000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à 12 voix pour et 1 abstention le devis du géomètre DELELIGNE pour 2350 € HT et la provision pour l'expert de 6000 € TTC.

11. Taux des taxes

Les taux de taxes de 2020 étaient fixées à :

Taxe d'habitation	14.76%
Taxe foncière (bâti)	24.36%
Taxe foncière (non bâti)	58.38%

Suite à la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux des taxes en vigueur depuis 2014, à savoir :

Taxe d'habitation	14.76%
Taxe foncière (bâti)	24.36%
Taxe foncière (non bâti)	58.38%

12. Questions diverses

**L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 22 H30**

La date de la prochaine réunion est fixée au 12 Février 2021

Vendredi à 20h

Guido ROMANO	
Cyril AUZOU	Gilles BIERRY
Philippe BLONDELET	Jean-Claude BOSCH
Tiphaine DARDOISE	Sylvie DELPECH
Laurent FOUINAT	Christophe GAUDOIN
Sandrine GUERVILLE	Monique LE CORGNE
Jacqueline PICQ	Armelle TAMBOUR
Émilie TAPIN	Rose-Marie WRONA